

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ALMA

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ALMA, TENUE LE LUNDI 8 DÉCEMBRE 2014 À 19H00 À LA SALLE DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, 140, RUE SAINT-JOSEPH SUD.

SONT PRÉSENTS : Monsieur le Maire Marc Asselin,
Madame la conseillère Sylvie Beaumont,
Messieurs les conseillers, Lucien Boily,
Jocelyn Fradette, Gilles Girard, Frédéric Tremblay, Pascal Pilote et Alain Fortin.

ABSENCE MOTIVÉE : Monsieur le conseiller Gino Villeneuve.

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE MARC ASSELIN.

SONT AUSSI PRÉSENTS: Monsieur Sylvain Duchesne, directeur général,
et monsieur Jean Paradis, greffier.

La séance est ouverte à 19h08 et les membres du conseil présents déclarent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance dans les délais impartis.

SOUMISSIONS – MISE EN INVENTAIRE DE COMPTEURS ÉLECTRIQUES RÉSIDENTIELS **632-33-2014**

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour la mise en inventaire de 1 000 compteurs électriques résidentiels de 240 volts, 200 ampères, 1 phase, la soumission suivante a été reçue le 27 novembre 2014:

Soumissionnaire :	Prix total – taxes incluses
Les Industries Jesstec inc. – London	40 816,13 \$

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par l'acheteur municipal précisant la conformité de la seule soumission reçue, les taxes et transport inclus et la réduction du nombre de transformateurs à 300, puisque Hydro-Jonquière est en mesure d'effectuer l'étalonnage des compteurs qui viennent à échéance en janvier 2015, ce qui permettra de prolonger leur durée de vie de 8 ans;

il est proposé par monsieur le conseiller Alain Fortin,
appuyé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay,
ET RÉSOLU :

"de considérer la plus basse soumission conforme reçue et d'octroyer le contrat pour la fourniture et la mise en inventaire de 300 compteurs électriques résidentiels de 240 volts, 200 ampères, 1 phase à la firme "Les Industries Jesstec inc." de London, pour un coût total de 12 244,84 \$, taxes et transport inclus."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SOUSSIONS – ENTRETIEN MÉNAGER ET SURVEILLANCE – CENTRE CULTUREL D'ALMA **633-33-2014**

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres public pour l'entretien ménager et la surveillance quotidienne du Centre culturel d'Alma, la soumission suivante a été reçue le 13 novembre 2014 :

Soumissionnaire :	Prix taxes en sus (36 mois)
Nettoyeur du Lac inc. – L'Ascension	200 000,00 \$

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par l'acheteur municipal et le directeur du Service des loisirs et de la culture concernant la conformité de la seule soumission reçue, les taxes en sus, la hausse marquée des coûts, la possibilité de négocier le prix lorsqu'il n'y a qu'un seul soumissionnaire et l'entente intervenue;

il est proposé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Girard,
ET RÉSOLU :

"de considérer la seule soumission conforme reçue et d'octroyer le contrat pour l'entretien ménager et la surveillance quotidienne du Centre culturel d'Alma, pour la période débutant le 8 décembre 2014 au 10 décembre 2017 (36 mois), à la firme "Nettoyeur du Lac inc." de L'Ascension, pour la somme révisée de 64 000 \$, taxes en sus, en 2015, qui sera majorée selon l'IPC de décembre à décembre du tableau 6 de Statistiques Canada, le tout conformément à la soumission présentée, l'entente conclue et au devis descriptif l'accompagnant, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

BAIL – CENTRE MARIO-TREMBLAY – SECTEUR GYMNASES ET PISCINE – COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-ST-JEAN **634-33-2014**

CONSIDÉRANT QU'il y a plusieurs années, la Ville d'Alma et la Commission scolaire du Lac-St-Jean ont conclu un protocole d'utilisation conjointe pour la mise en commun, au bénéfice de la population, de leurs propriétés respectives formant le Centre Mario-Tremblay ;

CONSIDÉRANT QUE les parties sont des partenaires naturels depuis de longue date ayant des intérêts communs puisqu'elles desservent la même clientèle pour des fins et à des moments différents;

CONSIDÉRANT QUE la Phase 3 de la modernisation du Centre Mario Tremblay prévoit la réfection des arénas, des gymnases, de la piscine et des façades extérieures ainsi que l'aménagement d'une deuxième piscine ;

CONSIDÉRANT QUE la partie de cette phase qui touche les gymnases et la piscine actuelle est financée par une subvention octroyée par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, via le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, par une contribution de la Ville et par une contribution de la Commission scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE les conditions d'octroi de ladite subvention nécessitent la conclusion d'un bail avec la Commission scolaire d'une durée de 30 ans, et ce, en plus dudit protocole régissant l'utilisation conjointe, selon les termes et conditions apparaissant substantiellement au projet ci-joint pour valoir partie intégrante ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de bail rédigé par Me Christel Simard-Monast, notaire, afin de répondre aux exigences dudit ministère ;

CONSIDÉRANT QUE la signature de ce bail par les autorités municipales est conditionnelle à l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

il est proposé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
appuyée par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette,
ET RÉSOLU :

"que le conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville d'Alma, le bail rédigé par Me Christel Monast-Simard, notaire, résultant du projet de modernisation du Centre Mario Tremblay, pour la phase 3, pour la location par la Ville de la piscine et des gymnases appartenant à la Commission scolaire du Lac-St-Jean pour une durée de 30 ans, et tout autre document accessoire à la présente entente, en concordance avec toute entente visant l'utilisation conjointe des plateaux communs;

Que la signature dudit bail est conditionnelle à l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Que les honoraires professionnels sont partagés à part égale entre la Ville et la Commission scolaire;

Que le trésorier soit autorisé à verser ces montants à même le budget prévu à cette fin et à ajuster les sommes versées par l'entremise de ce bail avec celles déjà prévues audit protocole d'utilisation, afin d'opérer compensation, si nécessaire."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROTOCOLE D'ENTENTE – TRAVAUX DE MODERNISATION DU CENTRE MARIO-TREMBLAY, PHASE 3 (SECTEUR GYMNASES ET PISCINE) – COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-ST-JEAN

635-33-2014

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le règlement 229-2014 afin de décréter les travaux de modernisation du Centre Mario-Tremblay, suite à l'octroi d'une subvention du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Alma va réaliser, à titre de maître d'œuvre, la dernière phase des travaux décrétés au règlement 229-2014 (secteur des gymnases et piscine) qui est situé sur la propriété de la Commission scolaire du Lac-St-Jean;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 29.5 et suivants de la *Loi sur les cités et ville*, les parties peuvent conclure une entente afin que la municipalité ou la commission scolaire procède à l'exécution des travaux au moyen d'un appel d'offres public;

CONSIDÉRANT QUE les discussions intervenues entre la Commission scolaire du Lac-St-Jean et la Ville d'Alma concernant les modalités administratives et financières liées à la réalisation de ces travaux de modernisation et le protocole d'entente qui en découle;

il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette, appuyé par monsieur le conseiller Lucien Boily,
ET RÉSOLU :

"d'autoriser le directeur général ou le directeur général adjoint à signer, pour et au nom de la Ville d'Alma, le protocole d'entente intervenu entre la Ville d'Alma et la Commission scolaire du Lac-St-Jean concernant la dernière phase des travaux de modernisation du Centre Mario-Tremblay (secteur gymnases et piscine), dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**SOUSSIONS – SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE –
CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS – MODERNISATION DU CENTRE
MARIO-TREMBLAY PHASE 3 (GYMNASES ET PISCINE)**

636-33-2014

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres public pour les services professionnels en architecture requis pour la conception des plans et devis et la surveillance des travaux pour la modernisation du Centre Mario-Tremblay, Phase 3 (secteur des gymnases et de la piscine existante et ajout d'un deuxième bassin aquatique), les propositions des firmes Anicet Tremblay et Serge Harvey, architectes inc., et Éric Painchaud, architecte et associés inc., ont été reçues le 3 décembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE les documents de chaque proposition ont été soumis à l'analyse d'un comité d'évaluation formé de trois (3) fonctionnaires, selon la grille de pondération établie par la résolution 081-05-2003, adoptée lors de la séance du 17 février 2003, avec ouverture de l'enveloppe cachetée contenant le prix si le soumissionnaire obtenait au moins 70 points en vertu de cette grille d'évaluation;

CONSIDÉRANT QUE les propositions soumises ont obtenu les pointages suivants :

	POINTAGE	
	Anicet Tremblay et Serge Harvey	Éric Painchaud et associés
POINTAGE TOTAL: Selon la grille de pondération établie par la résolution 081-05-2003	90	78
PRIX: enveloppes ouvertes en présence des 3 membres du comité le 4 décembre 2014 au garage municipal	246 046,50 \$ taxes incluses	181 085,63 \$ taxes incluses
POINTAGE FINAL: <u>(pointage + 50) X 10000</u> Prix de la soumission	<u>(90+50) X 10000</u> 246 046,50 \$	<u>(78+50) X 10000</u> 181 085,63 \$
SOUSSIONNAIRE RETENU: celui ayant le pointage le plus élevé	5,69	7,07

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par le comité d'évaluation concernant la non-conformité de la soumission de la firme Éric Painchaud, architecte et associés inc. et le choix du soumissionnaire ayant le pointage final le plus élevé;

il est proposé par madame la conseillère Sylvie Beaumont, appuyée par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette,
ET RÉSOLU :

"de considérer la soumission conforme reçue ayant le plus haut pointage et de confier le mandat pour les services en architecture requis pour la conception des plans et devis et la surveillance des travaux pour la modernisation du Centre Mario-Tremblay, Phase 3 (secteur des gymnases et de la piscine existante et ajout d'un deuxième bassin aquatique), à la firme Anicet Tremblay et Serge Harvey, architectes, pour des honoraires de 246 046,50 \$, taxes incluses, cette somme étant prise à même les disponibilités financières prévues à cette fin au règlement 228-2014."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SOUSSIONS – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – 637-33-2014 MODERNISATION DU CENTRE MARIO-TREMBLAY PHASE 3 (GYMNASES ET PISCINE)

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres public pour les services professionnels d'ingénierie requis pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux pour la modernisation du Centre Mario-Tremblay, Phase 3 (secteur des gymnases et de la piscine existante et ajout d'un deuxième bassin aquatique), les propositions des firmes Cégertec Worley Parsons inc., Roche Limitée et Tétra Tech QB inc. ont été reçues le 3 décembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE les documents de chaque proposition ont été soumis à l'analyse d'un comité d'évaluation formé de trois (3) fonctionnaires selon la grille de pondération établie par la résolution 081-05-2003, adoptée lors de la séance du 17 février 2003, avec ouverture de l'enveloppe cachetée contenant le prix si le soumissionnaire obtenait au moins 70 points en vertu de cette grille d'évaluation;

CONSIDÉRANT QUE les propositions soumises ont obtenu les pointages suivants :

	POINTAGE		
	Roche Itée	Tétra Tech. QB inc.	Cégertec Worley Parsons inc.
POINTAGE TOTAL: Selon la grille de pondération établie par la résolution 081-05-2003	94	82	77
PRIX: enveloppes ouvertes en présence des 3 membres du comité le 4 décembre 2014 au garage municipal	359 435,99 \$ taxes incluses	260 044,71 \$ taxes incluses	282 763,43 \$ taxes incluses
POINTAGE FINAL: <u>(pointage + 50) X 10000</u> Prix de la soumission	<u>(94+50) X 10000</u> 359 435,99 \$	<u>(82+50) X 10000</u> 260 044,71 \$	<u>(77+50) X 10000</u> 282 763,43 \$
SOUSSIONNAIRE RETENU: celui ayant le pointage le plus élevé	4,01	5,076	4,49

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par le comité d'évaluation concernant la conformité des soumissions reçues et le choix du soumissionnaire ayant le pointage final le plus élevé;

il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette,
appuyé par monsieur le conseiller Lucien Boily,
ET RÉSOLU :

"de considérer la soumission conforme reçue ayant le plus haut pointage et de confier le mandat pour les services d'ingénieurs requis pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux pour la modernisation du Centre Mario-Tremblay, Phase 3 (secteur des gymnases et de la piscine existante et ajout d'un deuxième bassin aquatique), à la firme Tétra Tech QB inc., pour des honoraires de 260 044,71 \$, taxes incluses, cette somme étant prise à même les disponibilités financières prévues à cette fin au règlement 228-2014."


ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

638-33-2014

Aucune question n'est posée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h25.


greffier


maire